

## CONVENTION DE VERSEMENT DE SUBVENTION ENTRE LE GRAND PERIGUEUX ET GRAND PERIGUEUX HABITAT – année 2019

Entre les soussignés :

La communauté d'agglomération du Grand Périgueux dont la dénomination sociale est **CA Le Grand Périgueux**, N° SIRET : 20004039200017 dont le siège est situé 1 Boulevard Lakanal - 24000 Périgueux, représentée par son Président M. Jacques AUZOU, dûment habilité à cet effet.

D'une part,

ET :

L'Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux dont la dénomination sociale est **Grand Périgueux Habitat**, N° SIRET : 27240002900018, situé au 48 rue GAMBETTA à Périgueux, représenté par Mme Séverine GENNERET agissant en sa qualité de Directrice Générale aux termes d'une délibération du Conseil d'administration en date du 30 avril 2019.

D'autre part,

### Il a été préalablement exposé

L'Office Public de l'Habitat (OPH) de l'agglomération périgourdine : Grand Périgueux Habitat, anciennement l'OPH de la commune de Périgueux a été rattaché à l'EPCI le Grand Périgueux le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Suite à cela, l'EPCI de rattachement, le Grand Périgueux a décidé d'allouer une subvention annuelle à son OPH pour la rénovation de son parc.

### Article 1 - Objet de la convention

Ladite convention a pour objet de fixer l'objet, le montant et la nature de la subvention octroyée à l'Office Public de l'Habitat, Grand Périgueux Habitat par la Communauté d'Agglomération le Grand Périgueux.

La subvention pour l'année 2019 est versée à Grand Périgueux Habitat conformément à la délibération communautaire n° DD-123-2017 du 28 septembre 2017

### Article 2 - Montant de la subvention et versement

Le montant prévisionnel total de la subvention octroyée à Grand Périgueux habitat s'élève à la somme de cinq cent mille euros (500 000 €).

Le montant de la subvention sera versé à Grand Périgueux Habitat en totalité en fonction des travaux réalisés ainsi qu'en respect du principe de proportionnalité entre le montant accordé et les travaux réalisés.

Cette subvention sera créditée au compte de Grand Périgueux Habitat selon les procédures comptables en vigueur.

Le versement sera effectué par virement au compte suivant ouvert au nom de Grand Périgueux Habitat :

Code pays FR – Clé IBAN n°42 – Code banque n° 30001 – Code guichet n° 00624 - Compte n° C 240 000 0000 – Clé RIB n°14

Pour tout changement, Grand Périgueux Habitat s'engage à fournir le nouveau Relevé d'Identité Bancaire.

### **Article 3 – Modalités de versement de la Subvention.**

Le Grand Périgueux effectue le versement de la subvention selon les modalités suivantes, à savoir :

- ✓ un acompte de 30 % à la date de signature de ladite convention.
- ✓ Au prorata de la réalisation des travaux, sur présentation des factures et en proportion du montant total de la subvention.

Au terme de la réalisation de la totalité des travaux, si les dépenses d'investissement réellement effectuées par Grand Périgueux Habitat étaient inférieures ou supérieures au montant de la dépense subventionnable, la subvention du Grand Périgueux allouée serait inchangée.

### **Article 4 – Nature de la subvention**

Cette subvention est une subvention d'investissement qui fait suite à la programmation pluriannuelle des travaux. Dans l'attente de l'approbation du nouveau plan Stratégique du Patrimoine de l'Office par le Conseil d'Administration, les travaux cités à l'article 4 ont été arrêtés entre les parties.

Elle permet le :

- ✓ financement de la création / du remplacement/ ou de l'acquisition d'éléments d'actif. En l'espèce, il s'agit d'une subvention finançant toute maintenance et réhabilitation tel que décrit à l'article 5.

### Article 5 - Son objet (la nature des travaux).

Cette subvention est destinée à participer au financement des opérations suivantes :

GR	Adresse	Commune	Log ts	T1	T2	T3	T4 et+	Nature des Travaux	A titre Indicatif : Estimation investissements 2018	Enveloppe du Grand Périgueux	% de la subvention	Année prévisionnelle de réalisation
0005	TRARIEUX	Périgueux	84		6	22	56	Modernisation ascenseurs 2u Entrées 8 et 10	96 124 €	90 000 €	18%	2019
0043 0060 0062- 0063	FEUTRE MORAND ARTILLERIE	Périgueux	136					Modernisation ascenseurs	162 852 €	100 000 €	20%	2019
0061	NOUVELLE DES QUAIS	Périgueux	25					Réfection installations électriques	30 000 €	20 000 €	4%	2019
0119 0044 0039 0113 0030	WILSON PEPINIERE PARMENTIER PATIO CHARNAY-FRA	Périgueux	244					Sécurisation toitures terrasses et gardes corps	90 400 €	45 000 €	9%	2019
0062- 0063 0088	ARTILLERIE ECOLES	Périgueux	93					Réfection des cages d'escaliers et reprise façades	104 600 €	55 000 €	11%	2019
0061	NOUVELLE DES QUAIS	Périgueux	25					Remplacement menuiseries	200 000 €	90 000 €	18%	2019
	DIVERS GROUPE	Périgueux	116					Interventions diverses	159 999 €	100 000 €	20%	2019

843 975 €

500 000 €

100%

### Article 6 - Obligations comptables

Grand Périgueux Habitat transmettra au Grand périgueux au plus tard dans les 12 mois suivant la date de clôture de chaque exercice pendant lequel a été attribuée une subvention :

- ✓ le compte financier ;
- ✓ les fiches de situations financières et comptables ;

### **Article 7 - Obligations des parties**

Grand Périgueux Habitat s'engage à faciliter le contrôle du Grand Périgueux, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif de la réalisation des actions prévues, de l'utilisation des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

### **Article 8 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an.

Conformément à la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur les établissements publics dotés d'un comptable public, la convention produira ses effets à compter de sa notification et pendant une durée de 4 ans à partir du premier jour de l'année suivant la date de la notification de la subvention mentionnée à l'article 1.

### **Article 9 - Avenant**

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention ainsi que de ses annexes, définies d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'article 1<sup>er</sup>.

### **Article 10 - Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La résiliation de la convention n'entraîne pas le remboursement des sommes déjà versées sauf dans les cas suivants:

- a. Constatation de fausses déclarations faites au moment de la signature du présent contrat.
- b. Constatation de faux documents produits au moment de la signature du présent contrat.

Si le Grand Périgueux exerce son droit de résiliation en dehors de l'hypothèse de non réalisation des travaux (total ou partiel), il doit payer à Grand Périgueux Habitat les montants qu'il lui doit, sans réduire les montants non payés mentionnés dans la convention de subvention.

Les dispositions précédentes sont sans préjudice de l'application d'autres mesures ou sanctions qui pourraient être édictées en conformité avec la législation nationale française.

### **Article 11 - Responsabilité financière**

La présente convention n'institue pas de solidarité financière entre les parties signataires.

### **Article 12 - Communication**

Grand Périgueux Habitat s'engage à faire mention de la participation du Grand Périgueux sur tout support de communication et dans ses relations avec les tiers relatives aux actions définies par la convention.

### **Article 13 - Cession du contrat**

Le présent contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux.

Sont assimilés à une cession du contrat, un apport en société, une fusion, une absorption, un changement de majorité dans l'organe délibérant de Grand Périgueux Habitat et, d'une manière générale, toute opération tendant à faire changer le contrat de patrimoine et/ou d'interlocuteurs.

En cas de dissolution de Grand Périgueux Habitat au cours de la durée de validité de la présente convention, celle-ci conservera son plein effet envers l'organisme ou la collectivité auquel sera dévolu le patrimoine dudit Office.

### **Article 14 - Règlement des différends**

14.1 - Le présent contrat est soumis à la loi française.

14.2 - Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui pourrait surgir à l'occasion du présent contrat.

### **Article 15 - Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile à :

Pour le Grand Périgueux : 1 Boulevard Lakanal - 24000 Périgueux

Pour Grand Périgueux Habitat : 48 rue Gambetta – CS 70118 – 24 054 Périgueux Cedex.

**Convention de subvention rédigée sur cinq pages.**

Fait en deux exemplaires remis à chacune des parties ;

Le \_\_\_\_\_, à Périgueux

Pour le Grand Périgueux

**Le Président**

**M. Jacques AUZOU**

Pour Grand Périgueux Habitat

**La Directrice Générale**

**Mme Séverine GENNERET**



## Annexe 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES

### **ADRESSE : N° Gr: 0005 / LUDOVIC TRARIEUX**

4 au 16 Rue Ludovic Trarieux, 24000 PERIGUEUX

### **NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNES ET TYPOLOGIE :**

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5 et +
Nombre		6	22	56	

### **TRAVAUX ENVISAGES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux envisagés...)*

Travaux de modernisation des ascenseurs, la présente tranche porte sur les installations des entrées n° 08 et 10. Une première tranche portant sur les entrées 04 et 06 a été mise en œuvre en 2018, les deux dernières entrées seront traitées sur 2020.

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux	96.124 €	Subvention GP	90.000 €
		Prêt PAM	€
		Fonds propres	6.124 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>96.124 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>96.124 €</u></b>

### **IMPACT SUR LES LOYERS ENVISAGE**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.

## Annexe 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES

**ADRESSE : N° Gr: 0043 / FEUTRE**

7, Chemin des Feutres - 24000 PERIGUEUX

**N° Gr: 0060 / MORAND**

31, rue Général Morand - 24000 PERIGUEUX

**N° Gr: 0062-0063 / ARTILLERIE**

23-25-27, rue du 34<sup>ème</sup> Artillerie - 24000 PERIGUEUX

**NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNES ET TYPOLOGIE :**

Typologie		T1	T2	T3	T4	T5 et +
Gr n°0043	Nbr	2	2	22	16	2
Gr n°0060	Nbr		11	20	5	
Gr n°0062-0063	Nbr		17	33	6	

**TRAVAUX ENVISAGES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux envisagés...)*

Travaux de modernisation des ascenseurs visant également à améliorer l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux	162.852 €	Subvention GP	100.000 €
		Prêt PAM	62.852 €
		Fonds propres	€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>162.852 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>162.852 €</u></b>

**IMPACT SUR LES LOYERS ENVISAGE**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.

## Annexe 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES

### **ADRESSE : N° Gr: 0061 / NOUVELLE DES QUAIS**

5 – 5bis, rue Nouvelle des Quais Maison Relais - 24000 PERIGUEUX

### **NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNES ET TYPOLOGIE :**

Typologie		T1	T1bis	T2	T3	T4
Gr n°0061	Nbr	7	15	2	1	

### **TRAVAUX ENVISAGES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux envisagés...)*

Travaux de révision et mise en sécurité des installations électriques et remplacement des menuiseries extérieures des logements.

.....

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux électricité	30.000 €	Subvention GP	110.000 €
Travaux menuiserie ext	200.000 €	Prêt PAM	120.000 €
		Fonds propres	€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>230.000 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>230.000 €</u></b>

### **IMPACT SUR LES LOYERS ENVISAGE**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.



## Annexe 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES

### **ADRESSE : N° Gr: 0119 / WILSON**

39, rue du Président Wilson - 24000 PERIGUEUX

\_\_\_\_\_ : N° Gr: 0044 / PEPINIERE

1-3-5, rue de la Pépinière - 24000 PERIGUEUX / 20-22, rue du Pavillon – 24000 PERIGUEUX

\_\_\_\_\_ : N° Gr: 0039 / PARMENTIER

78-80, rue Parmentier - 24000 PERIGUEUX

\_\_\_\_\_ : N° Gr: 0113 / PATIO

18-20, rue Combe des Dames - 24000 PERIGUEUX

\_\_\_\_\_ : N° Gr: 0030 / CHARNAY-FRACHET

47, rue des Jardiniers - 24000 PERIGUEUX / 61-67, rue G. Lacueille - 24000 PERIGUEUX

### **NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNES ET TYPOLOGIE :**

Typologie		T1	T2	T3	T4	T5
Gr n°0119	Nbr	55	12			
Gr n°0044	Nbr	5	2	20	15	2
Gr n°0039	Nbr	4		12	14	
Gr n°0113	Nbr	20	3			
Gr n°0030	Nbr			44	36	

### **TRAVAUX ENVISAGES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux envisagés...)*

Travaux de mise en sécurité des toitures des bâtiments par pose de gardes corps périphériques.

.....

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux	90.400 €	Subvention GP	45.000 €
		Prêt PAM	44.000 €
		Fonds propres	1.400 €
<b>TOTAL</b>	<b>90.400 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90.400 €</b>

### **IMPACT SUR LES LOYERS ENVISAGE**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.

## Annexe 1 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX ENVISAGES

**ADRESSE : N° Gr: 0062-0063 / ARTILLERIE**

23-25-27, rue du 34<sup>ème</sup> Artillerie - 24000 PERIGUEUX

**: N° Gr: 0088 / ECOLES**

14, rue des Ecoles - 24000 PERIGUEUX

**NOMBRE DE LOGEMENTS CONCERNES ET TYPOLOGIE :**

Typologie		T1	T2	T3	T4	T5
Gr n°0062-0063	Nbr		17	33	6	
Gr n°0088	Nbr		6	23	8	

**TRAVAUX ENVISAGES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux envisagés...)*

Réfection peintures des cages d'escaliers, reprise, nettoyage et traitement des façades des bâtiments  
Rue des Ecoles.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux	104.600 €	Subvention GP	55.000 €
		Prêt PAM	20.600 €
		Fonds propres	29.000 €
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>104.600 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>104.600 €</u></b>

**IMPACT SUR LES LOYERS ENVISAGE**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.

## Annexe 2 : FICHE DESCRIPTIVE DES TRAVAUX REALISES

### **ADRESSE : N° Gr: 0001 / POZZI**

1 à 20, rue du Professeur Pozzi - 24000 PERIGUEUX

### **: N° Gr: 0111 / REMPARTS**

11-17, rue des Remparts - 24000 PERIGUEUX

### **: N° Gr: 0078 / FONTAINE DES MALADES**

Moulin de Cachepur - 24000 PERIGUEUX

### **: N° Gr: 0013-0014-0018 / RAUDIER**

Rue Raudier, Jean Bart, Tour du Gour de L'Arche- 24000 PERIGUEUX

### **: N° Gr: 0130 / ROMAIN ROLLAND**

Rue Romain Rolland- 24660 CHAMIERES

### **TRAVAUX REALISES :**

*(Décrire ici en quelques lignes le détail des travaux effectivement réalisés...)*

Travaux portant sur plusieurs sites du parc de GPH, dépose des couvertures amiantées des lavoirs (Pozzi), réfection des peintures et sols de la cage d'escalier et couloirs (Remparts), réfection des sols des halls et escaliers (Fontaine des Malades), aménagement des espaces extérieurs (Raudier), aménagement des locaux OUI-DIRE dans 4 logements rue Romain Rolland à Chamiers.

### **PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF :**

Poste de Dépenses (étude, travaux, etc)	Montant	Mode de financement (prêt, subventions, fonds propres, etc.)	Recettes
Travaux	159.999 €	Subvention GP	100.000 €
		Prêt PAM	59.999 €
		Fonds propres	€
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>159.999 €</u></b>	<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>159.999 €</u></b>

### **IMPACT SUR LES LOYERS APRES TRAVAUX**

Le cas échéant, sur décision du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat.